Bulletin des Négociations de la Terre

GTRR-4 #2

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

En Ligne sur http://www.iisd.ca/biodiv/wglr4/

Vol. 9 No. 400 Publié par l'Institut International du Développement Durable (IIDD) Mardi 23 octobre 2007

LES FAITS MARQUANTS DU GROUPE DE TRAVAIL LUNDI 22 OCTOBRE 2007

La quatrième session du Groupe de travail spécial à composition non limitée d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (ci-après, le Groupe de travail) s'est ouverte à Montréal, Canada, lundi matin. Après une brève séance d'ouverture, les délégués ont clos le point à l'ordre du jour consacré à l'examen des données et ont entamé l'échange de vues sur les options offertes pour les éléments susceptibles de faire partie des règles et procédures relatives à la responsabilité et réparation. Les discussions de la journée ont été axées sur les approches possibles à adopter en matière de responsabilité et sur le choix d'un instrument. L'après-midi, la réunion à été ajournée pour donner aux délégués le temps de tenir des réunions de coordination régionale.

SEANCE D'OUVERTURE

Ouvrant la séance, le coprésident Jimena Nieto (Colombie) a souligné qu'il ne reste plus qu'une seule réunion programmée avant que le Groupe de travail doive présenter son rapport à la CdP/RdP-4, et a exprimé l'espoir que les délégués soient venus à la réunion avec des mandats de négociation souples et avec l'esprit de coopération appropriée.

La présidente de la CdP/RdP-3, Fatimah Raya Nasron (Malaisie) a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis par le Groupe de travail dans la collecte et l'examen d'une quantité importante d'informations et de soumissions. Elle a encouragé les délégués à commencer à utiliser les informations et à travailler à la réalisation d'un consensus autour des règles internationales régissant la responsabilité et la réparation.

Ahmed Djoghlaf, secrétaire exécutif de la CDB, a souhaité aux participants la bienvenue à la troisième semaine des réunions sur la biodiversité tenues à Montréal. Remerciant les donateurs, il a souligné que la prochaine réunion du Groupe de travail doit être également financée par des moyens extrabudgétaires et a déclaré que les progrès réalisés au cours de cette semaine détermineront le point de savoir si les donateurs percevront la cinquième réunion comme un "bon investissement." Djoghlaf a précisé qu'il est confiant que le Groupe de travail accomplira de bons progrès et sera guidé par les exigences de l'heure.

Les délégués ont ensuite adopté l'ordre du jour et accepté l'organisation des travaux (UNEP/CBD/BS/WG-L&R/4/1 et Add.1).

EXAMEN DES INFORMATIONS

Le secrétariat a introduit le document portant sur l'évolution récente du droit international en matière de responsabilité et réparation, y compris la situation des instruments internationaux sur la responsabilité civile des dommages causés à l'environnement (UNEP/CBD/BS/WG-L&R/4/INF/2). Le secrétariat a également introduit le document des arrangements complémentaires de compensation collective dans le cadre des instruments internationaux relatifs à la responsabilité liée à l'environnement (UNEP/CBD/BS/WG-L&R/4//INF/3).

elaboration D'options CONCERNANT LES Elements SUSCEPTIBLES DE FAIRE PARTIE DES rEGLES ET procedures VISEES A L' article 27 DU protocolE

Le secrétariat a introduit une synthèse des textes proposés sur les approches et options identifiées afférents à la responsabilité et la réparation dans le cadre de l'Article 27 du Protocole (UNEP/CBD/BS/WG-L&R/4/2). L'orateur a expliqué que la synthèse a intégré les soumissions sous forme de textes opérationnels.

Le coprésident René Lefeber (Pays-Bas) a souligné le besoin de réduire les options contenues dans la synthèse des coprésidents, vu que le Groupe de travail ne peut pas transmettre un document aussi ample à la CdP/RdP. Il a proposé de se concentrer les discussions de lundi sur les Chapitres I (Approches possibles à adopter en matière de responsabilité et réparation) et VIII (Choix de l'instrument).

APPROCHES POSSIBLES A ADOPTER EN MATIERE DE RESPONSABILITE ET REPARATION: Au sujet des approches possibles à adopter en matière de responsabilité et réparation, les délégués ont examiné les options en matière de responsabilité des états, d'imputabilité étatique, de responsabilité civile et d'approches administratives.

La COMMUNAUTE EUROPEENNE (CE), appuyée par plusieurs autres participants, a indiqué qu'il n'est pas besoin d'élaborer de nouvelles règles en matière de responsabilité étatique. La CE a précisé qu'il n'est pas nécessaire d'intégrer quelque disposition que ce soit relative à la responsabilité étatique tandis que l'AFRIQUE DU SUD a préféré voir stipuler explicitement que les règles disponibles relatives à la responsabilité étatique sont adéquates. L'EGYPTE, appuyée par l'ARGENTINE et le PARAGUAY, a suggéré de fusionner les textes similaires portant sur la responsabilité étatique. L'EGYPTE a noté que dans

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org>, a été rédigé par Melanie Ashton, Kati Kulovesi, William McPherson, Ph.D. et Nicole Schabus. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Edition en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information de l'IIDD: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le Royaume-Uni (à travers le département du développement international (DFID), le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU et de la coopération pour le développement (BMZ)), le ministère néerlandais des affaires étrangères et la commission européenne (DG-ENV) et le ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la protection de la mer. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2007, par: l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), les ministère norvégiens des affaires étrangères et de l'environnement, le gouvernement australien, le ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux, les ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères, SWAN International, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES) et le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI). La version française du *Earth Negotiations Bulletin* est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF, et la version espagnole, par le ministère espagnole de l'environnement. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tous renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD par courriel à: <kimo@iisd.org> ou par téléphone au: +1-646-536-7556 ou par voie postale au: 300 East 56th St. Apt 11A, New York, NY 10022, USA. L'équipe du ENB assurant la couverture de la GTRR-4 est joignable à <kati@iisd.org>.

les relations bilatérales, les pays en développement sont souvent laissés dans une position défavorable en matière de responsabilité étatique.

L'ARGENTINE, le BRESIL, le CANADA, le JAPON, la NOUVELLE ZELANDE, le PARAGUAY, l'AFRIQUE DU SUD et d'autres participants ont indiqué qu'ils n'étaient pas en faveur de l'idée d'une principale responsabilité étatique et le MEXIQUE a proposé de supprimer l'option. Le BURKINA FASO, la COLOMBIE, l'EQUATEUR, la MALAISIE, le SENEGAL, la THAÏLANDE et d'autres participants ont mis en exergue l'option consistant à intégrer une certaine forme de responsabilité étatique résiduelle. La MALAISIE a expliqué que si la victime n'obtenait pas réparation, l'Etat de l'exportateur ou l'Etat du citoyen causant le dommage pourrait jouer un certain rôle de réparation.

Le BRESIL et d'autres participants ont indiqué qu'ils n'étaient pas en faveur de l'idée d'une responsabilité étatique. PALAU a expliqué qu'en fin de compte, la responsabilité étatique allait compliquer les choses étant donné que, par exemple, à Palau, cela exigerait l'approbation de l'assemblée nationale.

La CE, le Libéria, au nom du GROUPE AFRICAIN, la NORVEGE et le JAPON ont exprimé leur préférence pour une combinaison de responsabilité civile et d'approches administratives. La CE a souligné que la responsabilité devrait être canalisée vers les opérateurs économiques chargés des activités, et ont précisé que l'Etat n'assumerait la responsabilité que s'il était l'opérateur. La SUISSE a noté que le concept d'opérateur n'est pas clair, et que la responsabilité exige un équilibre entre les activités dans les pays exportateurs et les pays importateurs.

La NOUVELLE ZELANDE a noté l'absence de consensus autour de la nature et du degré des risques et autour, non plus, de la portée et de la nature de la tâche à entreprendre. Le délégué a affirmé que l'approche administrative obscurcit autant qu'elle éclaire. Le délégué des ETATS-UNIS D'AMERIQUE a suggéré que l'approche administrative nécessitait une exploration et a fait part de ses réserves concernant le démarrage de nouvelles bureaucraties. L'ARGENTINE, le CANADA et la SUISSE ont suggéré que de nouvelles propositions sur l'approche administratives doivent être examinées.

Résumant les discussions, le coprésident Lefeber a conclu que l'option d'une responsabilité étatique première serait supprimée, mais que celle d'une responsabilité étatique résiduelle ne serait pas exclue. Il a expliqué que les coprésidents fourniraient un document sur la responsabilité de l'Etat et que les approches administratives seraient explorées davantage. Il a indiqué également que les textes portant sur la responsabilité civile et les approches administratives seraient fusionnés dans le Chapitre IV (Principale forme de réparation).

CHOIX DE L'INSTRUMENT: Concernant le choix de l'instrument, le GROUPE AFRICAIN, le CAMBODGE, CUBA, l'INDE, la NORVEGE, la SUISSE et d'autres participants ont préféré un instrument juridique contraignant, l'option la plus efficace. La MALAISIE a souligné que l'Article 27 du Protocole appelle à des règles internationales applicables en matière de responsabilité.

La CE a proposé l'adoption d'une approche en deux étapes et consistant en une décision de la CdP/RdP donnant des orientations destinées à la législation nationale, suivie d'une évaluation de l'efficacité de la décision et des propositions d'un instrument contraignant. Le délégué a souligné que de cette manière, le régime serait effectif immédiatement et sans ratification.

Le délégué des ETATS-UNIS a préféré une approche à une seule étape, vu que la proposition de la CE risquait de dupliquer le processus. Le RWANDA a fait objection à l'idée d'une approche en deux étapes, mentionnant des problèmes au niveau national, et la MALAISIE a indiqué que la proposition de la CE risquait de retarder le processus et de reporter la mise en place de règles contraignantes.

La NOUVELLE ZELANDE a indiqué que de nombreuses formulations pouvaient être acceptables, mais que le concept de "législation modèle" de la CE pouvait être utile.

Le JAPON a évoqué les divergences de vues entre les participants, a déclaré que ces divergences nécessitaient une résolution et, avec l'AUSTRALIE, a favorisé l'élaboration d'un instrument juridique non contraignant. Le BRESIL, le MEXIQUE et l'AFRIQUE DU SUD ont indiqué qu'ils étaient encore en train de considérer les diverses options, le BRESIL se déclarant d'avis avec la CE sur le besoin de s'assurer de l'applicabilité immédiate. La COLOMBIE, appuyée par l'EQUATEUR, l'ARGENTINE, PALAU, le PARAGUAY et d'autres, a déclaré que la décision concernant un instrument juridique contraignant ou non contraignant dépendra du résultat des négociations autour des autres options.

Résumant les discussions de la journée, le coprésident Lefeber a déclaré que la question concernant le choix de l'instrument serait laissée ouverte pour le moment, et que les coprésidents convoqueraient une réunion de remue-méninges avec les principaux négociateurs pour faire avancer les choses. Le coprésident Lefeber a suggéré que le résultat de ce travail pourrait englober deux annexes à la décision de la CdP/MdP, l'une portant sur la responsabilité civile et l'autre, sur la responsabilité administrative. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégués ont suggéré que ce format ne pouvait pas être présumé et les délégués ont été d'avis que les délibérations ne devaient pas être entreprises sans préjudice pour le format.

Le coprésident Lefeber a ensuite expliqué que les délégués recevraient un "document sous forme de textes opérationnels," qui servirait d'outil pour guider les discussions de groupe et le travail des coprésidents. Après la présentation de quelques observations sur le format proposé, le coprésident Lefeber a expliqué que dans les jours à venir, la plénière se réunirait le matin et deux groupes de contact seraient convoqués l'après-midi et éventuellement, le soir.

DANS LES COULOIRS

Au moment où les délégués laissaient le soleil de Montréal et entraient dans l'immeuble de l'ICAO pour la première journée des travaux, certains d'entre eux se sont dits émerveillés par la bonne volonté et l'atmosphère positive annoncées. D'autres ont conjecturé que le beau temps inhabituel pour la saison a sans doute eu de l'effet sur les humeurs et ont souhaité voir cela, comme annoncé dans les bulletins météorologiques, perdurer la semaine durant. Plusieurs participants ont fait part de leur optimisme que les coprésidents ont trouvé une méthode de travail pour accélérer du processus et aider les délégués à réduire les nombreuses options dans la synthèse des coprésidents. "Nous avons déjà accompli des progrès aujourd'hui lorsque nous nous sommes débarrassés de l'option de première responsabilité étatique," a fait observer un délégué. "Mais nous quitterons Montréal avec de nombreuses options encore sur la table," a prédit un autre. Un délégué encore plus pessimiste a noté que, toutefois, les négociations pourraient finir en une sorte de "catastrophe ferroviaire" si le consensus n'est pas réalisé autour des principales questions, par la prochaine réunion du Groupe de travail, qui sera la dernière avant la CdP/RdP-4.